



## Agression sur mon lieu d'emploi par mon directeur general des ser

Par **philippe38**, le **25/11/2013** à **21:12**

Bonsoir, je suis policier muncipal, au mois de juillet sur ma lieu d'emploi en mairie mon directeur général des services s'en est pris à ma personne verbalement et physiquement en me prenant par le col de chemise. L'altercation a été d'une grande violence de sa part. Une secrétaire était présente. J'ai immédiatement rnedu compte au maire et a certains élus présents en mairie. J'ai consulté le même jour un medecin, accident de travail et un certificat medical mentionnant trois jours d'ITT. Mon employeur a refusé d'envoyer mon accident de travail. Depuis quatre mois je suis vu par mon medeci plus un psy. J'ai eu deux mois d'arrêt. A ce jour je me bas pour faire reconnaitre mon agression. Mon maire et élus ne me croient pas malgré l'atestation de la secrétaire. Je viens d'être informé d'une commission de reforme à mon encontre. Je ne sais plus quoi faire. J'ai etabli une main courante à la gendarmerie. Que dois je faire pour sortir de cette situation? déposer plainte contre mon DGS, ca va etre classé sans site en correctionnelle, quels sont mes droits? Un autre agent vient de se faire agressé violemment verbalement encore par le DGS, mais le maire trouve normale qu'un dgs puisse crier sur ces agents. Comment peut on faire pour se defendre? merci par avance de vos conseils

Cordialement